Edouard Balladur, ancien Premier Ministre : « Nous devons retrouver notre souveraineté sur l'immigration, l'avenir de la France en dépend »

06/05/2024 à 12h28



S'agissant de la réglementation de l'immigration c'est à la France de décider souverainement qui est compétent pour ce faire. Cela ne peut être que le peuple français, auteur exclusif de nos institutions. En la matière, il n'y a de légitimité que la sienne. **La décision revient au référendum afin de modifier la Constitution et de préciser les pouvoirs de chacun.**

Il faut faire revenir le Conseil constitutionnel à sa compétence naturelle , y faire revenir aussi les diverses institutions nationales, européennes ou internationales qui s'arrogent le droit de créer un droit européen nouveau en interprétant les traités à leur guise avec pour effet sinon parfois pour but l'affaissement de la souveraineté de la France. Il s'agit du Conseil d'État, du Conseil constitutionnel, de la Cour de cassation, de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de Justice de

l’Union européenne.

(…)

Il nous faut surtout retrouver notre souveraineté nationale en matière de contrôle de l’immigration, l’avenir même de la France en dépend. Jadis en tant que Premier ministre, s’agissant du droit d’asile, j’ai eu recours à un véritable lit de justice afin d’imposer au Conseil constitutionnel la primauté souveraine du peuple français, seul à détenir la légitimité nécessaire pour décider quelle doit être sa Constitution, et qui doit être autorisé à entrer sur son sol. **Nous enregistrons chaque année une immigration de près de 500.000 personnes qui, pour des raisons juridiques diverses, ne peuvent être contraintes au retour dans leur pays d’origine. C’est la raison pour laquelle doit être organisé un référendum pour modifier l’article 11 de la Constitution.** Le Conseil constitutionnel sera contraint de s’incliner devant le peuple souverain.

(…)

Le Figaro